

Votre Auto à la Carte !

Immatriculation véhicule neuf

Vous avez fait l'acquisition d'un véhicule neuf, soit en France, soit à l'étranger, afin d'obtenir une immatriculation, vous devez présenter les pièces justificatives suivantes :

| | |
|--|--|
| Cerfa 3 en 1 | Le cerfa n°13749 dit 3 en 1 est délivré par le constructeur ou son représentant accrédité, il permet de justifier à la fois des caractéristiques du véhicule et à la fois de la propriété, pour les véhicules neufs acquis en France. |
| Une preuve de propriété | Une déclaration de cession ou une facture d'achat. Si le véhicule a été acheté auprès d'un professionnel de l'automobile, la preuve de l'historique des ventes depuis le titulaire de la carte grise est nécessaire. |
| Une preuve de fiscalité | Un quitus fiscal (délivré par les impôts) ou un certificat de dédouanement 846 A (délivré par les douanes) |
| Justificatif technique | Un certificat de conformité Européen délivré par le constructeur ou son représentant légal - Un procès verbal de Réception à Titre Isolé (RTI) |
| Un justificatif d'assurance* | Une assurance provisoire (immatriculation étrangère ou N° de série). OU l'engagement à assurer le véhicule doit obligatoirement être recueilli sur le mandat (cerfa 13757, délivré par Cartaplac) |
| Permis de conduire | Correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer. |
| Un Justificatif d'identité | Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité. |
| Pour une personne morale | L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant. Le tampon devra être apposé sur les documents à signer. |
| Pour les personnes mineures | La carte grise peut être à leur nom, cependant les documents doivent être signés (avec la mention : représentant légal ainsi que nom et prénom) par une personne investie de l'autorité parentale ou du tuteur légal (le jugement de tutelle est à présenter). Le parent présente une pièce d'identité en cours de validité. |
| Co-titulaire | Si un co-titulaire doit apparaître sur la nouvelle carte grise, sa pièce d'identité en cours de validité sera à joindre à la demande. Une par co-titulaire. |
| Un justificatif de domicile (du lieu de résidence principale) | Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : facture électricité, gaz, téléphone, eau ; attestation de titulaire de contrat (de fournisseurs d'énergie) ; quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier ; attestation d'assurance habitation ; l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (recommandé). (Attention l'avis de situation déclarative des impôts n'est pas recevable.) Attestation d'élection de domicile CCAS. |
| | Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur (originale) cosignée par l'hébergé et l'hébergeant. |



Votre Auto à la Carte !

Si vous ne pouvez vous déplacer

Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant. Procuration uniquement recevable pour les clients se présentant en agence Cartaplac (accueil physique)

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

| Coût de la démarche | Prestation* Tarifs (TTC) | Taxes** de l'état Nouvelle carte grise | Taxes*** de l'état CV fiscaux | FTTA**** |
|-------------------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|------------------------|
| | | A | B | |
| Immatriculation véhicule neuf | 44.90 € | 13.76 € | 0 € | A x 2.95 % = 0.49 €TTC |

* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

** Taxe de 11€ pour la gestion des certificats d'immatriculation par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés + 2,76€ pour frais d'acheminement de la carte grise sous pli sécurisé au domicile du client.

*** Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

**** FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2.95% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

